



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2017

Étaient présents : Mmes BOUTET Christine (absente en début de séance), METEAU Delphine, PEPIN Christelle, ROLLAND Christiane, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, MESSÉ Alain, VALADE David, MOINARD David et HENRIET Christian, Maire

Secrétaire : AUDOUIT Claude

Votants : 15

Extension Salle des Fêtes : Choix des entreprises

M. le Maire fait un compte rendu de la commission d'ouverture des plis et du rapport du cabinet Boisson Burban étudié le 18 septembre. Après débats, il propose de retenir les entreprises suivantes : Lot N°2 (charpente bois, menuiseries extérieures) Ets PORCHET pour un montant de 15 670 € 33 HT, Lot N°3 (couverture sèche, zinguerie) Ets OUEST ETANCHE pour un montant de 18 797 € 51 HT, Lot N°4 (plâtrerie sèche, isolation, menuiseries intérieures, faux plafonds) Ets PORCHET pour un montant de 29 206 € 99 HT, Lot N°5 (carrelage, faïence) Ets DUCEPT RBC pour un montant de 8 434 € 07 HT l'option de refaire le carrelage de la salle des fêtes actuelle n'est pas retenue pour le moment, Lot N°6 (Peinture) Ets RAFFENEAU pour un montant de 3 661 € 25 HT l'option de refaire les peintures sur les murs de la salle des fêtes actuelle n'est pas retenue pour le moment, Lot N°7 (Electricité, Chauffage) Ets ELECTRIC MOTEUR pour un montant de 19 022 € 88 HT, Lot N°8 (plomberie, ventilation) Ets CARRE pour un montant de 11 317 € 08 HT. (Vote : 10 voix pour, 3 absents et 1 voix contre).

Soit un surcoût de 27 355 € (+ 16%) par rapport au prévisionnel. Subventions accordées : 28 318 € DETR 2016 et 18 491 € du Conseil Départemental, Fonds propres commune 150 346 € .

Taxe d'aménagement

Mr Le Maire informe que dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, le Conseil Municipal du 10 octobre 2014 a délibéré pour une exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable et a décidé le maintien sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 1 %. Mr Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la reconduction ou non des décisions prises ultérieurement. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration et le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 1%.

Lagune Souil

Mr THEBAULT André présente un devis concernant les travaux de réparation de la géo membrane en PVC suite à des impacts de plombs et changement des événements cassés. Le Conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise BHD Environnement pour un montant de 3 855 € HT.

Modification des statuts de la CCVSA

Mr Le Maire fait part de la modification des statuts de la CCVSA concernant :

- la compétence GEMAPI qui devient obligatoire au 1^{er} janvier 2018 avec cet intitulé : « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

- L'intitulé de la compétence « gens du voyage » qui s'écrit désormais ainsi : « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ».

- la prise de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes ». La commune de Benet dispose depuis le 7 décembre 2016 d'une maison de services au public (MSAP), installée à la Poste. Compte tenu que pour certaines communes du territoire, le temps d'accès aux services publics est de plus de 15 mn et considérant l'objectif partagé d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural, La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise propose une modification de ses statuts visant à la prise de compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes ».

Le Conseil Municipal valide : la mise à jour des statuts de la CCVSA et le transfert de la compétence « création et gestion de maisons de services au publics et définition des obligations de service au public y afférentes et accepte le projet de statuts modifiés.

Boulangerie Souil

Mr Le Maire fait part de deux propositions parvenues en mairie.

La première émane de la boulangerie de Saint Martin de Fraigneau qui propose d'installer un distributeur de pains à Souil jusqu'à fin décembre 2017, voire au-delà.

La deuxième proposition vient de la boulangerie de Maillé qui propose de ne louer qu'une partie du local existant en y installant un point de vente, le pain étant confectionné à Maillé, avec une employée à temps plein et une ouverture le matin dans un premier temps. Une situation comptable à 6 mois d'exercice, pourra éventuellement permettre d'envisager une ouverture en journée complète. Le Conseil retient la proposition de la boulangerie de Maillé aux conditions suivantes : un contrat de location d'un an sera établi pour l'ensemble du bâtiment (sans les garages) pour un loyer mensuel de 400 € incluant la location de la parcelle pour la reprise de l'activité du distributeur de pain à La Porte de l'Île souhaitée dès le 1^{er} janvier 2018.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- qu'il y a de l'humidité dans l'église de Chalais et qu'une solution est à l'étude,
- qu'un entretien a eu lieu avec l'architecte concernant les travaux de toiture de l'église de St Pierre.
- que deux panneaux d'affichage ont été installés sur le mur de la Mairie, côté parking, afin que les informations soient accessibles plus facilement,
- qu'il y a toujours des problèmes de chien en divagation dans la commune.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 6 octobre 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 6 octobre 2017

Le Maire,
Christian HENRIET

